



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020690

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/01/2026 9H43 C:000032 I:39075
V/REF : 1044771
V/Email reçu le Jeudi 08/01/2026 à 9H43

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 6824
IMMEUBLE : RUE DE LA CALIFORNIE
63 RUE DE LA CALIFORNIE
01450 CERDON

Feillens, le 26 Février 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 63 RUE DE LA CALIFORNIE - CERDON - M/MME ALVES 0695695776 - LGT 1011 - ETG 1

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE DANS LES PARTIES COMMUNES
PL00001 - PL 00004

Donneur d'ordre : M. B. SCHMELZER

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 8 JANVIER 2026 A 11H30
FUITE LOCALISEE DANS LES COMMUNS DU AU GEL
COMPTEUR DU LOGEMENT 131 HORS SERVICE
REPLACEMENT TEMPORAIRE DE CE COMPTEUR
FUITE AU NIVEAU D'UN RACCORD SUR LE COMPTEUR 1012
REPLACEMENT DU JOINT FUYARD SUR CE COMPTEUR
PAS DE REMISE EN EAU DES LOGEMENTS CONCERNES CAR LOCATAIRES ABSENTS
VU AVEC MR SCHMELZER POUR LA POSE DE CONVECTEURS ELECTRIQUES EN
PROVISOIRE DANS LES COMMUNS POUR EVITER QUE CELA SE REPRODUISE
FAIRE PASSER UN ELECTRICIEN POUR LA POSE D'UN CORDON CHAUFFANT

LE 8 JANVIER 2026 A 17H30
MISE EN PLACE DE RADIATEURS ÉLECTRIQUE DANS LES PARTIES COMMUNES
LE 24 FÉVRIER 2026 A 12H00
ÉVACUATION DES 3 RADIATEURS

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 26/02/26 à 08H28 M. B. SCHMELZER
GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/02/26 A 15H50 BRUNO.SCHMELZER@SEMCODA.COM
POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE UN RETOUR ? POUVONS-NOUS RÉCUPÉRER LES RADIATEURS
INSTALLÉS PROVISOIREMENT ?
XXXXXX
GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/02/26 A 16H07 BRUNO.SCHMELZER@SEMCODA.COM



Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 8/01, POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER LORSQUE
NOUS POURRONS RÉCUPÉRER LES RADIATEURS MIS EN PLACE DANS LES PARTIES
COMMUNES

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/01/26 A 11H25 BRUNO.SCHMELZER@SEMCODA.COM

RT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 13/01/26 A 08H12 BRUNO.SCHMELZER@SEMCODA.COM

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 8/01, POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER LORSQUE
NOUS POURRONS RÉCUPÉRER LES RADIATEURS MIS EN PLACE DANS LES PARTIES
COMMUNES

RT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 13/01/26 A 08:08 M. B. SCHMELZER

AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/01/26 A 11:25 M. B. SCHMELZER

AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/02/26 A 16:05 M. B. SCHMELZER

AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/02/26 A 15:48 M. B. SCHMELZER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
2,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60	83,20
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) pose radiateurs provisoires	2	41,60	41,60
2,00	PL00001-Forfait déplacement	3	46,80	93,60



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020690

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	312,00
T.V.A. a 10,00%	31,20
TOTAL T.T.C.En EURO	343,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1044771 du 08/01/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr; stephane.descostes@semcoda.c

Lieu d'intervention

MME ALVES Stéphanie

MR ALVES Jonathan

63 RUE DE LA CALIFORNIE

01450 CERDON

Référence de la Demande

N°: 876 277 du 08/01/2026

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.95.69.57.76

06824-00001-00001-00011 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 15/08/2020

Délai

Date limite exécution : 23/01/2026

Observations

contact locataire 0638924532

URGENT INONDATION DANS LES PC

Prestation à réaliser	Qté
PL00001 Forfait de déplacement	1,00
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) Grosse fuite d'eau dans les PC	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par SCHMELZER Bruno le 08/01/2026

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **63 RUE DE LA CALIFORNIE 01450 CERDON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **08/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1044771